

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 novembre 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE.

Procurations : Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Pierre VALLERIX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation délégué SEM Agriculture - Environnement

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en séance du 22 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné Monsieur Christian FINAS afin de siéger au Conseil d'administration de la société Agriculture - Environnement (Société d'économie mixte).

La CCHMV détient 100 actions du capital social de la société dont l'objet est le suivant :

- Structure d'intervention concertée entre partenaires dans le domaine de l'environnement agricole et des espaces ruraux,
- Réalisation d'études dans ces domaines et notamment définir une stratégie de cohérence à long terme en rapprochant les politiques de ses divers partenaires,
- Gestion opérationnelle et coordination des programmes d'actions mis en œuvre.

Rappel des domaines de compétences de la société :

La société apporte des solutions adaptées aux besoins des collectivités locales, de l'agriculture et du monde rural :

- Reconstituer un sol et une couverture végétale dans une démarche environnementale pérenne,
- Valoriser les matières organiques issues de l'activité agricole et protéger la ressource en eau,
- Des solutions de traitement pour les déchets organiques.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer afin de procéder au remplacement de Monsieur Christian FINAS.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Désigne**, au scrutin public, Monsieur Jacques ARNOUX afin de siéger au Conseil d'administration de la société Agriculture - Environnement ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 09 décembre 2022.

Le Président
Christian SIMON

